

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°2015/08**

**Objet : Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes pour la rédaction du Document Unique**

L'an deux mille quinze, le 11 février, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 11 février 2015

Date de convocation :

8 janvier 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 11

Vote(s) pour 11

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :

Jessica GUIARD

Etaient Présents :

**M. Victor BERENGUEL**, Président ; **Mme Catherine SAUMONT**, Vice-Présidente ; **M. Marc AUDIER** Conseiller syndical suppléant de Jean Pierre GANDOIS ; **M. Christian DURAND**, rapporteur du budget ; **Mme Valérie GRENARD**, secrétaire ; **Mme Chantal EYMEOD** Membre du bureau ; **M. Henri ANDRZJEVSKI**, Membre du Bureau ; **M. Jean BERNARD**, membre du bureau ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical ; **M. Pierre DOUSSOT**, Conseiller Syndical Suppléant de Robert FRAYSSINES ; **M. Marcel CANNAT**, Conseiller syndical Suppléant de Jean Marie BERNARD.

Etaient représentés :

M. Jean Pierre GANDOIS par M. Marc AUDIER  
M. Jean Marie BERNARD par M. Marcel CANNAT  
M. Robert FRAYSSINE par M. Pierre DOUSSOT

Etaient excusés :

M. Bernard ALLARD LATOUR, M. Joel BONNAFOUX, M. Rémi COSTORIER, M. Roger DIDIER, M. Christian GRAGLIA, Mme Vanessa PICARD, M. Jean Louis PONCET, M. Michel ROY, M. Richard SIRI

**Exposé des motifs :**

Le Président rappelle que le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale a fixé par délibération du 25 octobre 2012, la modification des tarifs pour l'assistance à l'élaboration du Document Unique du service prévention. Dans ce cadre, il propose à l'assemblée que le S.M.A.D.E.S.E.P. puisse être assisté dans le cadre de cette obligation légale par le service « prévention » du Centre de Gestion.

La collectivité rémunérera le service prévention du Centre de Gestion de la façon suivante :

Tarif jour	Nombre de jours	Total
200 €	4	800 €

(Ce tarif inclut les frais de déplacements pour les visites, ainsi que la rédaction des rapports et leur présentation).

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- La loi n° 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes
- La loi n° 83-634 du 13/07/1983 modifiée
- La loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifié
- La loi du 3 janvier 2001 qui précise les missions du Centre de Gestion,
- La délibération n°16/2012 du 25 octobre 2012 du conseil d'administration du Centre de Gestion relatif à la modification des tarifs pour la prestation assistance à l'élaboration du Document Unique du service prévention.

**CONSIDERANT :**

- L'intérêt d'accompagner le S.M.A.D.E.S.E.P. dans la rédaction obligatoire du Document Unique,

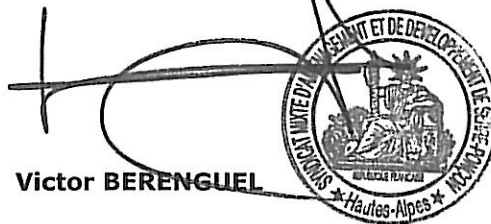
**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 11 février 2015 :**

- **AUTORISE** le Président à signer la convention prestation assistance à l'élaboration Document Unique du service prévention du Centre de Gestion,
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires à cette décision au budget de l'établissement.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

**Le Président,**



**Victor BERENGUEL**

